



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du mardi 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 15 novembre 2023, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 15 novembre 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUCHEAU
Membres élus				
2. Sandy CHAUCHEAU – Vice-Présidente	X			
3. Valérie VOGIN	X			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL		X		
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés				
8. Monique VILLA – UDAF		X		
9. Maryse ZELI – APF	X			
10. Josiane GABARROS – APEI	X			
11. Michèle LACOSTE – LE LIEN	X			
12. Béatrice RATOUIN - PFP		X		
13. Lilliane ESCUREDO – Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	8	4	1	
Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :				9

Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne
 Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne
 Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne
 Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative
 Mme Hamida MOUTINARD, Responsable du SPASAD

2023-11-06 SAAD (240.03) : Virement des frais de gestion 2023 au CCAS de Libourne

Vu la délibération du 24 octobre 2005 créant le budget annexe du Service d'Aide à Domicile,

Vu les inscriptions figurant au budget de ce service pour l'exercice 2023 approuvées par le Conseil d'administration, il y a lieu de prévoir la participation aux charges de fonctionnement du C.C.A.S.

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration approuvent le décompte de régularisation des charges de l'exercice 2023 du service d'Aides à Domicile, pour un montant total de **188 646 €**.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 033-263302408-20231121-2023_11_06-DE

S'LO

FRAIS DE GESTION 2023

Gr	COMPTE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BASE DE CALCUL	MONTANT
2	6218	Personnel affecté au service (encadrant, administration, technique, RH,...)	Personnel CCAS (valeur N-1)	1 67 972,00 €
3	6165	Assurance RC	au prorata du nombre d'agents	2 990,00 €
3	6132	Occupation des sols	Transformation/entretien des bâtiments occupés (10 €/m ² x 12 mois)	4 500,00 €
3	6261	Affranchissements	Remboursement des frais au CCAS	7 184,00 €
3	6261	Lutte contre l'isolement des personnes âgées	Dotation complémentaire	6 000,00 €
TOTAL FRAIS DE GESTION				188 646,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente
Sandy CHAUVEAU



Pour le Président
Par déléation
Sandy CHAUVEAU
Vice-Présidente du CCAS

